

COMMANDE PUBLIQUE

Décision 2026-366 - Marché 26022 : Aménagement d'une connexion mode doux entre la voie verte au niveau du giratoire de l'aéroport et l'entrée nord de Voglans - Attribution

1 DOCUMENT - Publié le 11 septembre 2026

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION
N° : 2026-366
Établie le : 11 SEP. 2026
Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2026
Vale le : 21 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE
Marché 26022

Aménagement d'une connexion mode doux entre la voie verte au niveau du giratoire de l'aéroport et l'entrée nord de Voglans (73496) - ATTRIBUTION

Le 1980-8870 de Grand Lac,

- 1. Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10 ;
- 2. Vu la délibération n° 2026-66 en date du 14 avril 2026, portant délégation de la Commune communautaire au Président de Grand Lac ;
- 3. Vu l'article n° 2026-66 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Besson, 1er Vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique ;
- 4. Vu le code de la commande publique.

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée en date du 23/09/2026 ;

Considérant le réquisitoire pour Grand Lac de procéder à l'aménagement d'une connexion mode doux entre la voie verte au niveau du giratoire de l'aéroport/Sauvage-Mont-Benoit et l'entrée nord de Voglans (73496) ;

Considérant l'avis des élus ;

Considérant l'offre de l'entreprise EFFAGE ROUTE CENVRE EST - Ets Savois Larnier - Agence de Voglans, domiciliée à rue Centrale 73496 VOGGLANS ;

Considérant l'absence de contribution des projets, en date du 23/09/2026 ;

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

De signer le marché n° 26022 avec l'entreprise EFFAGE ROUTE CENVRE EST - Ets Savois Larnier - Agence de Voglans, pour le montant de 104 870,76 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Président de la Commune ;
- M. le Receveur ;
- L'entreprise Effage : EFFAGE ROUTE CENVRE EST - Ets Savois Larnier - Agence de Voglans

Cette décision, une fois notifiée, ne saurait être contestée :

1. Par la voie des recours prévus dans les deux mois à compter de la date de notification, par lettre adressée à Grand Lac, et déposée par le candidat deux mois avant son dépôt ;
2. Par la voie des recours contentieux dans les deux mois suivant son dépôt définitif, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, l'acte de recours.

Faites à Saint-Jean-de-la-Rivière, le 11 septembre 2026
Le 1er Vice-président délégué de la commande publique
Signé électroniquement pour le Président de Grand Lac,
par Yves Besson, 1er Vice-président délégué de la commande publique, Services et gestion du voyage
le 01/09/2026 10:20:42

Page 1 sur 1



DEC_2026-366.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 228,2 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-2026-366-marche-26022-amenagement-dune-connexion-mode-doux-entre-la-voie-verte-au-niveau-du-giratoire-de-laeroport-et-lentree-nord-de-voglans-attribution-59901?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.